

COMBATTRE LES LOIS REGRESSIVES

Le SNETAP-FSU sur le terrain a mené des actions tout au long de l'année pour défendre les CFAA contre les menaces que fait peser la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » **ET pour faire valoir les spécificités de l'apprentissage agricole public** : opération «CFAA MORT» dans plusieurs centres de la région, interpellation des presses locales et régionales, interpellation des députés, rencontre avec le directeur de cabinet de la ministre du travail, interpellation du Conseil Régional.

Le SNETAP FSU continuera à se battre contre cette loi qui introduit la concurrence entre les centres, qui fragilise les EPL et tous les agents

Le SNETAP FSU se battra pour maintenir l'offre de formation publique, pour que les CFAA fragilisés par la loi restent des outils de formation au service des jeunes et des familles.



DEFENDRE L'APPRENTISSAGE AGRICOLE PUBLIC ET LA FORMATION CONTINUE

Le SNETAP-FSU a rencontré les élus du Conseil Régional pour faire valoir la revalorisation de l'heure stagiaire, la promotion sociale, la reconnaissance de la qualité « service public » comme critère pour lutter contre la concurrence d'officines privées, le développement de l'apprentissage dans les CFAA publics et non pas dans les MFR ou établissements privés catholiques.

COMBATTRE ET DEFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNETAP FSU, dans les instances et dans les centres a interpellé les directions d'EPL, le DRAAF, le SRFD :

- ☹ Pour dénoncer toutes les tentatives d'augmentation du temps de travail et l'empilement des tâches administratives,
- ☹ Pour le respect la partie 1 du protocole de gestion des personnels,
- ☹ Pour l'harmonisation des conditions de travail sur l'ensemble de la région (648 h annuelles pour les enseignants...),
- ☹ Pour l'application de toutes les prestations sociales et garantie du pouvoir d'achat, pour le respect des droits à la formation et droits syndicaux.

Le SNETAP FSU assidu et expérimenté dans les CCP

Nous avons défendu dans les CCPR (commissions consultatives paritaires régionales) les situations individuelles des agents en procédure de licenciement ou mesure disciplinaire, veillé au bon fonctionnement de l'instance dans l'intérêt des agents pour garantir la meilleure défense possible à tous,

Expert et assidu, toujours présent, son expertise et la connaissance des dossiers ont conduit parfois au réexamen de certains dossiers d'agents en procédure de licenciement ET à l'annulation de séance tenue dans des conditions irrégulières.

Le SNETAP FSU poursuivra son combat contre l'administration chaque fois qu'elle traitera à la légère des situations dramatiques d'agents.

Le SNETAP FSU continuera à se battre contre la précarité, l'abus de CDD et les conditions d'emploi dégradées des agents.

Le SNETAP FSU mènera toutes les actions nécessaires pour faire entendre la parole des agents et défendre leurs conditions et outil de travail.

FORMER ET INFORMER TOUS LES AGENTS

Le SNETAP FSU a organisé des sessions de formation pour les élus qui siègent dans les CCPR, pour apporter toutes les informations liées aux modifications juridiques et une connaissance approfondie des textes régissant la gestion des contractuel.les.

Le SNETAP FSU organisera d'autres sessions de formation pour les nouveaux- nouvelles élu.es

A L'ECOUTE DES AGENTS

Le SNETAP FSU a informé, conseillé, écouté, en organisant des réunions d'informations et des stages syndicaux dans les CFAA/CFPPA de la région comme il l'a fait à Sainte Livrade, Villeréal, Bazas, Surgères....

Le SNETAP FSU continuera de former, informer, rencontrer et écouter tous les agents de CFAA/CFPPA contractuel.les et titulaires, enseignant.es, administratifs et administratives, assistant.es d'éducation, personnel.les de vie scolaire...

Le 06 décembre 2018, je vote SNETAP FSU pour les comités techniques nationaux et régionaux

- ✓ le CTEA (Comité Technique de l'Enseignement Agricole)
- ✓ le CTM (Comité Technique Ministériel)
- ✓ le CTREA (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole).

>>> Je vote aussi pour la CCPR (Commission Consultative Paritaire Régionale).

Pour un syndicat combatif, actif sur le terrain, expérimenté, à l'écoute des agents, présent dans toutes les instances

Dès réception du matériel de vote à partir du 22 novembre

